

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Madame COSTE Sylvie, Messieurs DE BRUYNE Vincent, TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 24/03/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : CONVENTIONS ENEDIS / COMMUNE DE LES OMERGUES

Monsieur le Maire présentes une convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de câbles souterrains 20 000 Volts sur les parcelles WR 12 – WR 14 – WR 29 et WO 9 – Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1792 mètres, ainsi que ses accessoires.

En contrepartie, au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire sera versée à la commune d'un montant de 1 792.00 €

Le Conseil, à l'unanimité :

- **Valide la convention de servitudes à SDE 04 sur les parcelles WR 12 – WR 14 – WR 29 et WO 9 pour établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1792 mètres, ainsi que ses accessoires.**
- **Valide, en contrepartie, au titre de l'intangibilité des ouvrages, le montant d'une indemnité unique et forfaitaire versée à la commune, d'un montant de 1 792.00 €, cette indemnité ne sera versée qu'après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 05 avril 2023,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

